

## Directives pour le recyclage des piles

# Elimination des piles usagées



Les piles au lithium se révèlent avoir une très bonne densité énergétique, c'est-à-dire qu'elles ont une grande capacité par rapport à leur poids. Le développement des piles au lithium a donné un second souffle aux deux-roues électriques : leur autonomie a été significativement améliorée. La durée de vie des piles est en partie influencée par la qualité du « Battery Management System » (BMS ou système de gestion de la pile) qui les gère électroniquement. Une fois arrivées en fin de vie, les piles doivent être éliminées correctement : les usagers du deux-roues électriques ont l'obligation de les retourner auprès de leur concessionnaire (ou un autre point de collecte).

### Les piles sont des déchets spéciaux

En raison de leurs propriétés physiques et chimiques, les piles usagées – aussi appelé communément accus ou batteries – sont considérées comme des déchets spéciaux ; pour une élimination dans le respect de l'environnement, des mesures techniques et organisationnelles sont exigées. Un recyclage correcte permet d'une part de trier des métaux lourds toxiques, tels que le cadmium, le plomb et le mercure. D'autre part, il permet de récupérer des matières premières précieuses, comme par exemple l'aluminium, le zinc, le manganèse de fer ou encore le lithium. Selon la loi, il est obligatoire de retourner les piles aux points de ventes (comme par exemple les concessionnaires de vélos et de scooters électriques) ou aux points de collecte.

> Il suffit d'envoyer un e-mail à [newsletter@newride.ch](mailto:newsletter@newride.ch) pour commander la newsletter de NewRide

## Obligation de reprise des concessionnaires

Les personnes, qui achètent des piles, paient une taxe de d'élimination anticipée (TAE). Les revendeurs de deux-roues électriques sont donc obligé de reprendre les piles usagées.

## Quels concessionnaire doivent avoir un conseiller en sécurité ?

La loi exige que toute entreprise, qui écoule plus de 250kg de produits spéciaux par année en Suisse, doit avoir un conseiller en sécurité. Le conseiller en sécurité de l'entreprise veille au respect des règles relatives au stockage et au transport des déchets spéciaux. Il conseille son entreprise des marches à suivre avec les déchets spéciaux – donc, dans le cadre des concessionnaires de deux-roues électriques, des piles.

## Stockage et transport des vieilles piles

L' « Organisation d'intérêt pour l'élimination des piles » (INOBAT, [www.inobat.ch](http://www.inobat.ch)) perçoit pour le compte de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV, [www.bafu.admin.ch](http://www.bafu.admin.ch)) une taxe d'élimination anticipée (TAE) qui est payée lors de l'achat de la pile. Avec l'aide de cette taxe, INOBAT finance la collecte, le transport et le recyclage des piles domestiques usagées ainsi que les campagnes publicitaires et informatives destinées aux commerces et à la population.

Les fournisseurs de piles sont tenus d'informer les concessionnaires des mesures à prendre pour les stocker. INOBAT met à disposition des concessionnaires une liste de transporteurs qualifiés et des caissons de transport (certifiés par l'ONU) contre une caution. Ces caissons sont livrés avec des PyroBubbles® : en cas

d'incendies, ces derniers fondent et étouffent le feu qui est ainsi rapidement maîtrisé. A chaque livraison, Batrec Industrie AG ([www.batrec.ch](http://www.batrec.ch)), qui élimine les piles au lithium dans le respect de l'environnement, contrôle les caissons de transport et les remplace si nécessaire.



Les piles usagées sont entreposées dans un caisson sécurisé et recouvertes de PyroBubbles®



Les piles modernes au lithium sont simple d'utilisation et peuvent être rechargée près de mille fois. Une fois leur durée de vie écoulée, veuillez les apporter à votre concessionnaires de deux-roues qui les éliminera de manière appropriée.

## Impressum

Texte : Numa Glutz. Conseiller technique : Reiner Werren. Rédaction et mise en forme : communication NewRide, c/o Schneider Communication AG, case postale 77, 8913 Ottenbach, 044 776 21 30, [kommunikation@newride.ch](mailto:kommunikation@newride.ch), [www.newride.ch](http://www.newride.ch). © NewRide avril 2013